



Proposition de loi « Renforcer la prévention en santé au travail »

Pour l'Ordre National des Infirmiers, l'évolution du rôle des infirmiers de santé au travail est nécessaire

Paris, le 10 février 2021

Hier, mardi 9 février, débutait l'examen en commission à l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi visant à renforcer la prévention en santé au travail. L'Ordre National des Infirmiers souligne des **évolutions majeures - et nécessaires - du rôle des infirmiers de santé au travail**, et notamment :

- l'accès des infirmiers en santé au travail, au même titre que les médecins, au **dossier médical partagé** qui doit permettre un suivi médical prenant en compte **la globalité de la santé du travailleur** ;

- une **formation adaptée pour tous les infirmiers en santé au travail** : si l'infirmier n'a pas suivi une formation en santé au travail, l'employeur doit l'y inscrire au cours des douze mois qui suivent son recrutement. L'employeur doit également favoriser sa formation continue. Par ailleurs, les infirmiers disposant de la qualification nécessaire pourront exercer en **pratique avancée en matière de prévention et de santé au travail**.

L'Ordre National des Infirmiers souhaite que deux ajouts à cette loi puissent être adoptés :

- le statut de **salarié protégé** pour tous les infirmiers en santé au travail afin de **préserver leur indépendance professionnelle**, la confidentialité des données des patients, et les protéger de tout risque de pression, notamment pour détecter des maladies professionnelles.

- la possibilité pour les infirmiers de santé au travail de réaliser des **examens cliniques** afin d'assurer un meilleur suivi individuel des salariés, prévenir les risques, assurer pleinement un rôle de prévention...

« Au quotidien, les infirmiers de santé au travail assurent un rôle majeur de suivi et de prévention en santé en milieu de travail. Durant ces derniers mois, ils ont dû accompagner le déploiement du télétravail, ils ont été particulièrement vigilants aux risques psycho-sociaux que ce dernier pouvait engendrer, ils ont mis en place des campagnes de dépistage en entreprise... Ces prochains mois, ils pourraient être associés à la campagne de vaccination. Leurs compétences doivent être reconnues à leur juste valeur pour répondre aux enjeux et besoins en santé au travail de la population » déclare Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers.

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com